

Guebwiller, 6 mars 2024

Mesdames et Messieurs les Délégués
titulaires du Conseil Syndical du PETR

Objet : Convocation au Conseil Syndical du PETR

Madame, Monsieur,

Vous avez été désigné(e) par votre conseil de communauté pour le représenter au sein du conseil syndical du Syndicat Mixte du PETR.

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil syndical qui se tiendra le :

Mardi 19 mars 2024 à 18 h 00
Ancien Hôtel de Ville à ROUFFACH

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 22/02/2024
3. FINANCES :
 - 3.1. Compte de gestion de l'exercice 2023
 - 3.2. Compte administratif pour l'exercice 2023
 - 3.3. Affectation des résultats de l'exercice 2023
 - 3.4. Participation des communautés de communes membres pour l'exercice 2024
 - 3.5. Budget primitif principal 2024
4. ADMINISTRATION GENERALE
 - 4.1. Convention de gestion entre le PETR et le Syndicat Mixte du SCoT RVGB pour l'année 2024
5. RESSOURCES HUMAINES :
 - 5.1. Action sociale pour les agents du PETR : adhésion au groupement d'action sociale (GAS) du Centre de Gestion du Haut-Rhin pour l'année 2024
6. PROGRAMME LEADER : Comité de programmation du GAL 2023-2027 : modification de la liste des structures membres du collège privé
7. TRANSITION ECOLOGIQUE
 - 7.1. Avenant à la convention de partenariat avec Alter Alsace Energies dans le cadre du réseau Les Générateurs : accompagnement pour le développement de projets photovoltaïques
 - 7.2. Convention avec la CeA : programme d'actions Post Fessenheim
8. CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE : Programme ACTEE : avenant à la convention

9. Compte rendu des décisions prises en application des délégations données au Président 10. Informations et divers

Vous trouverez ci-joint les documents de séance relatif au projet de budget.

En application de l'article L. 5217-10-4 du CGCT qui stipule que le projet de budget est préparé et présenté par le président qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget.

Ainsi, les rapports concernant les autres points mis à l'ordre du jour de la séance du 19 mars vous seront transmis ultérieurement et dans les délais habituels (5 jours avant la séance).

Je vous saurais gré de bien vouloir, par retour de courriel (petr@rvgb.fr) me confirmer votre présence à cette réunion ou, dans le cas contraire, déléguer votre suppléant(e) (cf. tableau joint) en m'en tenant informé, étant précisé que votre suppléant(e) est destinataire en copie de ce message.

En cas d'absence de votre suppléant et uniquement dans ce cas, vous avez la possibilité de donner pouvoir à un autre délégué.

Dans l'attente de vous saluer à cette occasion, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président :



Francis KLEITZ

